

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2903

19 novembre 2013

SOMMAIRE

ANNA Real Estate 6 S.à r.l	Hesperus S.A
ANNA Real Estate 7 S.à r.l	Immobiliér Nord Est S.à r.l139333
Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l 139301	Meigerhorn Nation Holding S.à r.l139343
B & Co Partners S.A	MPT RHM Holdco
Beim Mady s.àr.l	Omnes Capital Luxembourg139342
BERF Luxco 1	Onud S.A
Betsah Invest S.A	Orangenburger SPF S.A
BILFINGER FRB S.à r.l	O'Rest'O S.à r.l
Blackstone/GSO Debt Funds Europe (Lu-	PCCS S.A
xembourg) S.à r.l	PCCS S.A
Blade Holding S.à.r.l	Pfizer Global Investments Sàrl139300
Brno Holding (Luxembourg) S.à r.l 139311	Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l.
Cadum International S.A139311	139300
Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l	Platane Administration S.A
Cassius S.àr.l	Profutur S.A
Cedar Holdings S.à r.l	ProLogis Management II S.à r.l139327
Digi S.A	ProLogis Management S.à r.l139340
Facette S.à r.l	R&H Fund Services (Luxembourg) Limited
Fauveluxe S.àr.l139330	139328
FGP VI S.à r.l	Romania Land Holding (Luxembourg) S.à
First Euro Industrial Properties III S.à r.l.	r.l
	Rosy Blue Investments S.à r.l
Fortan European Investments S.A139329	Rovabo
Fresh and Delicious s.à r.l	Rowan Finanzeieren S.à r.l
G.A Fund -L	SA Paul Zanzen (Succursale de Luxem-
Galapa S.A139332	bourg)139328
Galapa S.A	Sauzon S.A
Georgia Investments Property I S.à r.l 139332	Savam Lux S.A
Glas Hell	SIAL Marketing G.m.b.H
GLL BVK France Logistics S.à r.l139332	Slina Lux S.A
Golami S.A	Sofind S.A
GP Canada Operations Holding S.à r.l 139336	Sporlok S.A
GSVR S.A139338	Stuff an der Millen S. à r.l
Harvest Investment Fund139330	Yeled Invest S.A
H.B.H. S.A	



Stuff an der Millen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 25, route de Reisdorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013144478/10.

(130176441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Sporlok S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 66.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144475/9.

(130176464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Slina Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.575.

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SLINA LUX SA", ayant son siège social à L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.575, constituée suivant acte reçu le 15 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro C 1265, du 28 novembre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Sonia OUIZOUGUN, employée, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nouredine Zemni, administrateur de société, demeurant à 976, rue de Lenniksebaan, B-1602 Vlesenbeek.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- l.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.900.000.- (deux millions neuf cent mille euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 100.000.- (cent mille euros) à EUR 3.000.000.- (trois millions d' euros), par l'émission de 2.900 (deux mille neuf cents) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire et à libérer entièrement par apport en nature d'actions de 748 actions de la société de droit belge IMMO ZEMNI S.A. et de 2.944 actions de la société de droit belge IMMO SLINA et de 1.198 actions de la société de droit luxembourgeois CHANPIA LUX S.A.
 - 2) Souscription et libération.
 - 3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 2.900.000.- (deux millions neuf cent mille euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 100.000.- (cent mille euros) à EUR 3.000.000.- (trois millions d' euros), par l'émission de 2.900 (deux mille neuf cents) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire et à libérer entièrement par apport en nature de 748 actions de la société de droit belge IMMO ZEMNI S.A. et de 2.944 actions de la société de droit belge IMMO SLINA et de 1.198 actions de la société de droit luxembourgeois CHANPIA LUX S.A.



Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 2.900 (deux mille neuf cents) actions nouvelles comme suit:

- 1.450 (mille quatre cent cinquante) actions par Monsieur Nouredine Zemni, demeurant à 976, rue de Lenniksebaan, B-1602 Vlesenbeek.
- 1.450 (mille quatre cent cinquante) actions par Madame Pia de Smul, demeurant à 976, rue de Lenniksebaan, B-1602 Vlesenbeek.

Intervention - Libération

Sont intervenus ici les souscripteurs prédésignés,

lesquels déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

A) En ce qui concerne Monsieur Nouredine Zemni, pour 1.450 (mille quatre cent cinquante) actions, représentant la somme de EUR 1.450.000,- (un million quatre cent cinquante mille Euros):

par un apport en nature de:

- 374 (trois cent soixante-quatorze) actions de la société anonyme de droit belge IMMO ZEMNI S.A., 5, Avenue Clémenceau, B-1070 Anderlecht et avec numéro d'entreprise 0533.779.320.
- 1.472 (mille quatre cent soixante-douze) actions de la société anonyme de droit belge IMMO SLINA S.A., 5, Avenue Clémenceau, B-1070 Anderlecht et avec numéro d'entreprise 0460.586.484.
- 599 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de la société de droit luxembourgeois CHANPIA LUX S.A., 14, Chemin des Douaniers, L-9647 Doncols, R.C.S. B 97.231.
- B) En ce qui concerne Madame Pia de Smul, pour 1.450 (mille quatre cent cinquante) actions, représentant la somme de EUR 1.450.000,- (un million quatre cent cinquante Euros):

par un apport en nature de:

- 374 (trois cent soixante-quatorze) actions de la société anonyme de droit belge IMMO ZEMNI S.A., 5, Avenue Clémenceau, B-1070 Anderlecht et avec numéro d'entreprise 0533.779.320.
- 1.472 (mille quatre cent soixante-douze) actions de la société anonyme de droit belge IMMO SLINA S.A., 5, Avenue Clémenceau, B-1070 Anderlecht et avec numéro d'entreprise 0460.586.484.
- 599 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de la société de droit luxembourgeois CHANPIA LUX S.A., 14, Chemin des Douaniers, L-9647 Doncols, R.C.S. B 97.231.

Rapport du reviseur

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 26 septembre 2013, par le réviseur d'entreprises indépendant Van Cauter - Snauwaert & Co Sàrl, Strassen, représenté par un Associé-Gérant, Monsieur Willem Van Cauter, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 2.900 actions avec une valeur nominale de 1.000 €, totalisant € 2.900.000.

Ce rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 3.000.000. - (trois millions d'euros), divisé en 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille) chacune, entièrement libéré».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. OUIZOUGUN, N. ZEMNI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44950. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013144470/89.

(130176364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.



Sofind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 55.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144472/9.

(130175772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

SIAL Marketing G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 59.246.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013144469/11.

(130176343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Pfizer Global Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.370.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145667/10.

(130177429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Pfizer Shareholdings Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.997.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145668/10.

(130177768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

ANNA Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.651.

Veuillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hambourg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jaques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013145950/14.

(130178252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 159.863.

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois INTERAUDIT, ayant son siège social à L-2529 Howald, 37, Rue des Scillas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 29.501, dûment représentée par Messieurs Edward KOSTKA et Vincent DOGS,
- 2. Madame Murielle BADOUX, expert-comptable, née à Bastogne (Belgique) le 7 février 1967, demeurant à L-3378 Livange, 18, rue de Peppange,
- 3. Monsieur Olivier BIREN, réviseur d'entreprises agréé, né à Braine-l'Alleud (Belgique) le 5 mai 1973, demeurant à B-6780 Hondelange, 89, rue des Rochers,
- 4. Monsieur Vincent DOGS, administrateur de sociétés, né à Dudelange (Luxembourg) le 24 avril 1964, demeurant à L-3430 Dudelange, 10, rue Ry Boissaux,
- 5. Monsieur Edward KOSTKA, réviseur d'entreprises agréé, né à Buenos Aires (Argentine) le 15 janvier 1951, demeurant à L-7521 Mersch, 55, rue des Champs

tous cinq (5) ici représentés aux fins des présentes par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et les comparants, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les associés actuels de la société à responsabilité limitée «Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, Avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.863, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1304 du 16 juin 2011,

et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-2529 Howald, 37, Rue des Scillas, avec effet rétroactif au 20 septembre 2013 et de donner au premier alinéa de l'article 4 des statuts la teneur suivante:

Version française:

« Art. 4. (Premier alinéa). Le siège social est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Version anglaise:

« Art. 4. (First paragraphe). The registered office is established in Hesperange. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.»

Deuxième résolution

L'assemblée déclare que l'adresse professionnelle de l'associée et gérante de la société, Madame Murielle BADOUX, est avec effet au 20 septembre 2013, transférée vers L-2529 Howald, 37, Rue des Scillas.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2013. Relation GRE/2013/4159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013145958/54.

(130178572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

BERF Luxco 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 160.384.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BERF Luxco 1, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 73, Côte d' Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.384 (the Company). The Company was incorporated on April 7, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1627, page 78051 of July 20, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended six times since the date of its incorporation pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on June 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2342, page 112370 of October 10, 2011, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on December 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 394, page 18883 of February 14, 2012, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on February 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1039, page 49865 of April 2012, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on July 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2305, page 110597 of September 15, 2012, pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on April 9, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1502, page 72084 of June 2013, and pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on July 10, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

There appeared

Catella Real Estate AG Kapitalanlagegesellschaft, a company under the laws of Germany, having its registered office at Alter Hof 5/IV, 80331 München, registered with Handelsregister B des Amtsgerichts München, under number HRB 169051, (acting on account of the German open ended real estate investment fund (Immobilien-Sondervermögen) Bouwfonds European Residential) (the Sole Shareholder),

represented by Johanne Mersch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 18 th, 2013, which proxy, after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the agenda of the Meeting was as follows:
- 1. Waiver of convening notices;
- 2. Creation of three new classes of "tracker" shares of the Company namely the class J "tracker" shares (the Class J Shares), the class K "tracker" shares (the Class K Shares), and the class L "tracker" shares (the Class L Shares), each having a par value of one euro (EUR 1) and having the same rights and features as the existing shares of the Company;
- 3. Conversion of an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created Class J Shares, conversion of an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created Class K Shares and conversion of an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created Class L Shares;
- 4. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the creation of the Class J Shares, the Class K Shares and the Class L Shares and the conversions proposed in item 2. and 3. above;
 - 5. Amendment to article 15.3 of the Articles; and
- 6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created shares in the shareholder's register of the Company.
 - II. that the Meeting took the following Resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to create three new classes of "tracker" shares of the Company namely the class J "tracker" shares (the Class J Shares), the class K "tracker" shares (the Class K Shares), and the class L "tracker" shares (the Class



L Shares), each having a par value of one euro (EUR 1) and having the same rights and features as the existing shares of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to convert an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created Class J Shares, to convert an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created Class K Shares, and to convert an amount of five hundred (500) ordinary shares of the Company into an amount of five hundred (500) newly created Class L Shares.

Third resolution

As a consequence of the first and second resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at fourteen thousand euro (EUR 14,000), represented by fourteen thousand (14,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) eight thousand (8,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) five hundred (500) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) five hundred (500) class B «tracker» shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) five hundred (500) class C «tracker» shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) five hundred (500) class D «tracker» shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (vi) five hundred (500) class E «tracker» shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vii) five hundred (500) class F «tracker» shares (collectively, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (viii) five hundred (500) class G «tracker» shares (collectively, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (ix) five hundred (500) class H «tracker» shares (collectively, the Class H Shares and individually, a Class H Share), (x) five hundred (500) class I «tracker» shares (collectively, the Class I Shares and individually, a Class I Share), (xi) five hundred (500) class | «tracker» shares (collectively, the Class | Shares and individually, a Class | Share), (xii) five hundred (500) class K «tracker» shares (collectively, the Class K Shares and individually, a Class K Share), and (xiii) five hundred (500) class L «tracker» shares (collectively, the Class L Shares and individually, a Class L Share), all subscribed and fully paid-up. Each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares (collectively, the «Tracker Shares», and individually, a «Tracker Share») shall track the performance and returns of the underlying assets which it tracks.

The Company may also create and issue additional Tracker Shares that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 1 SCI.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 2 SNC.

The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 3 SCI.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 01 K/S and BF BER Denmark 02 ApS.

The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BERF France 4 SNC.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BERF France 5 SNC.

The Class G Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 03 K/S and BF BER Denmark 04 ApS.

The Class H Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 05 K/S and BF BER Denmark 06 ApS.

The Class I Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of BERF France 6 SNC.

The Class J Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 07 K/S and BF BER Denmark 08 ApS.

The Class K Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 09 K/S and BF BER Denmark 10 ApS.

The Class L Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in BF BER Denmark 11 K/S and BF BER Denmark 12 ApS."

Fourth resolution

As a consequence of the first and second resolution, the Meeting resolves to amend article 15.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:



- " **15.3.** After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:
- (a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;
- (b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 1 SCI (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (c) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 2 SNC (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (d) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of BERF France 3 SCI (the Class C Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (e) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 01 K/S and BF BER Denmark 02 ApS (the Class D Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (f) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class E Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class E Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BERF France 4 SNC (the Class E Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class E Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (g) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class F Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class F Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BERF France 5 SNC (the Class F Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class F Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (h) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class G Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class G Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 03 K/S and BF BER Denmark 04 ApS (the Class G Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (i) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class H Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class H Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without



limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 05 K/S and BF BER Denmark 06 ApS (the Class H Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

- (j) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class I Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class I Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment BERF France 6 SNC (the Class I Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class I Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (k) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class J Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class J Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 07 K/S and BF BER Denmark 08 ApS (the Class J Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class J Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (I) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class K Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class K Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 09 K/S and BF BER Denmark 10 ApS (the Class K Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class K Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (m) For the avoidance of any doubt, the holders of the Class L Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class L Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in BF BER Denmark 11 K/S and BF BER Denmark 12 ApS (the Class L Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class L Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (n) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created shares in the shareholder's register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de septembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BERF Luxco 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.384 (la Société). La Société a été constituée le 7 avril 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au



Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1627, page 78051 du 20 juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés six fois depuis sa date de constitution suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 15 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2342, page 112370 du 10 octobre 2011, suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 15 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 394, page 18883 du 14 février 2012, suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 13 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1039, page 49865 du 24 avril 2012, suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 20 juillet 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2305, page 110597 du 15 septembre 2012, suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 9 avril 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1502, page 72084 du 25 juin 2013, et suivant un acte rédigé par le notaire instrumentant le 10 juillet 2013, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations;

A comparu

Catella Real Estate AG Kapitalanlagegesellschaft, une société constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Alter Hof 5/IV, 80331 Munich, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B du Tribunal de Munich (Handelsregister B des Amtsgerichts München), sous le numéro HRB 169051, (agissant pour le compte du fonds commun de placement immobilier allemand (Immobilien-Sondervermögen) Bouwfonds European Residential) (l'Associé Unique),

représentée par Johanne Mersch, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 septembre 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, est restée annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:
- 1. Renonciation aux modalités de convocation;
- 2. Création de trois nouvelles classes de parts sociales "traçantes" de la Société nommément les parts sociales "traçantes" de classe J (les Parts Sociales de Classe J), les parts sociales "traçantes" de classe K (les Parts Sociales de Classe K) et les parts sociales "traçantes" de classe L (les Parts Sociales de Classe L), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et caractéristiques que les parts sociales existantes de la Société;
- 3. Conversion d'un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de Classe J nouvellement créées, conversion d'un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de Classe K nouvellement créées, et conversion d'un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de Classe L nouvellement créées;
- 4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la création des Parts Sociales de Classe J, des Parts Sociales de Classe L et la conversion proposée aux points 2. et 3. cidessus;
 - 5. Modification de l'article 15.3 des statuts de la Société;
- 6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement créées dans le registre des associés de la Société.
 - II. que l'Assemblée a pris les Résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer trois nouvelles classes de parts sociales "traçantes" de la Société nommément les parts sociales "traçantes" de classe J (les Parts Sociales de Classe J), les parts sociales "traçantes" de classe K (les Parts Sociales de Classe K) et les parts sociales "traçantes" de classe L (les Parts Sociales de Classe L), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et caractéristiques que les parts sociales existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de Classe J nouvellement créées, de convertir un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de Classe K nouvellement créées et de convertir un montant de cinq cents (500) parts sociales ordinaires de la Société en un montant de cinq cents (500) Parts Sociales de Classe L nouvellement créées.

Troisième résolution

En conséquence de la première et de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:



" 5.1. Le capital social est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement et indépendamment de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de leur classe, une Part Sociale), représentées par (i) huit mille (8.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et au singulier, une Part Sociale de Classe A), (iii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et au singulier, une Part Sociale de Classe B), (iv) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et au singulier, une Part Sociale de Classe C), (v) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et au singulier, une Part Sociale de Classe D), (vi) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et au singulier, une Part Sociale de Classe E), (vii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et au singulier, une Part Sociale de Classe F), (viii) cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et au singulier, une Part Sociale de Classe G), cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et au singulier, une Part Sociale de Classe H), cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et au singulier, une Part Sociale de Classe I), cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe | (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe | et au singulier, une Part Sociale de Classe I), cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe K (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe K et au singulier, une Part Sociale de Classe K), et cinq cents (500) parts sociales "traçantes" de classe L (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe L et au singulier, une Part Sociale de Classe L) toutes souscrites et entièrement libérées. Chacune des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I, Parts Sociales de Classe J, Parts Sociales de Classe K, Parts Sociales de Classe L (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante) tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suit.

La Société peut également créer et émettre des Parts Sociales Traçantes supplémentaires qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 1 SCI.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 2 SNC.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 3 SCI.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 01 K/S et BF BER Denmark 02 ApS.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BERF France 4 SNC.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BERF France 5 SNC.

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 03 K/S et BF BER Denmark 04 ApS.

Les Parts Sociales de Classe H tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 05 K/S et BF BER Denmark 06 ApS.

Les Parts Sociales de Classe I tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de BERF France 6 SNC.

Les Parts Sociales de Classe J tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 07 K/S et BF BER Denmark 08 ApS.

Les Parts Sociales de Classe K tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 09 K/S and BF BER Denmark 10 ApS.

Les Parts Sociales de Classe L tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans BF BER Denmark 11 K/S and BF BER Denmark 12 ApS.

Quatrième résolution

En conséquence de la première et de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 15.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

- " **15.3.** Après affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire ci-dessus et sous réserve de toutes dispositions légales obligatoires, tous les bénéfices supplémentaires seront distribués et versés comme suit:
- a) Les détenteurs de Parts Sociales de chaque classe auront, proportionnellement au capital investi par chacun d'entre eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation,



produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription pour les Parts Sociales de cette classe (le Revenu d'Investissement) moins (ii) tous les frais directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

- b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 1 SCI (le Revenu Net d'Investissement de Classe A) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société:
- c) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 2 SNC (le Revenu Net d'Investissement de Classe B) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;
- d) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans le capital social de BERF France 3 SCI (le Revenu Net d'Investissement de Classe C) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;
- e) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe D au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 01 K/S et BF BER Denmark 02 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe D) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;
- f) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BERF France 4 SNC (le Revenu Net d'Investissement de Classe E) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;
- g) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe F au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BERF France 5 SNC (le Revenu Net d'Investissement de Classe F) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;
- h) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe G au moment de cette distribution, proportion-nellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 03 K/S et BF BER Denmark 04 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe G) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;
- i) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe H au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur



de Parts Sociales de Classe H dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 05 K/S et BF BER Denmark 06 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe H) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe H, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;

- j) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe I au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BERF France 6 SNC (le Revenu Net d'Investissement de Classe I) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe I, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;
- k) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe J au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe J dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 07 K/S et BF BER Denmark 08 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe J) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe J, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;
- I) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe K au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe K dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 09 K/S and BF BER Denmark 10 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe K) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe K, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;
- m) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe L au moment de cette distribution, proportionnellement et conformément au capital investi (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe L dans la Société pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes ainsi que tout autre produit et revenus) obtenus par la Société en rapport avec son investissement direct dans BF BER Denmark 11 K/S and BF BER Denmark 12 ApS (le Revenu Net d'Investissement de Classe L) moins (ii) tous les frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe L, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le gérant unique, ou selon le cas, par le conseil de gérance de la Société;
- n) L'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affection du solde des bénéfices, le cas échéant. Elle peut notamment affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement créées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui ont incombés à la Société en raison du présent acte ont été estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. MERSCH et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 ^{er} octobre 2013. Relation: LAC/2013/44417. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145972/459.

(130178751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

B & Co Partners S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 133.938.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2013

Prolongation des mandats des administrateurs actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018:

- Madame Janice BASSIS

Demeurant à F-92270 Bois Colombes, 10, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

- Monsieur Dominique DELABY

Demeurant à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

- Monsieur Olivier GARCON

Demeurant à 25, avenue des Lacs, F-94100 Saint-Maur-des-Fossés

Prolongation du mandat du commissaire actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018:

- Vericom S.A.

Siège social: 46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 21 juin 2013

Prolongation du mandat de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018:

- Madame Janice BASSIS

Demeurant à F-92270 Bois Colombes, 10, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145956/27.

(130178685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Blade Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.604.

EXTRAIT

En date du 17 octobre 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Laurent Baucou, en tant que gérant A de la Société, est constatée avec effet au 16 octobre 2013.
- Jean Marc McLean, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet au 16 octobre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145964/15.

(130178454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.



Blackstone/GSO Debt Funds Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 173.041.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 octobre 2013 que:

- La démission de Agnes CSORGO, gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145963/15.

(130178718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Brno Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 136.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145968/10.

(130178828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

ANNA Real Estate 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.650.

Veuillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hambourg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013145949/14.

(130178253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Cadum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.993.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of September.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

L'OREAL SA, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 14, rue Royale, 75008 Paris, France, registered with the Paris Register of Commerce under registration number 632 012 100 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Clichy (France) on 18 September 2013

which proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



The appearing party represented as above stated has requested the notary to state that:

- I- The company CADUM INTERNATIONAL S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.993, was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on February 20, 2007, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 847 on May 10, 2007 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 26, 2012, published in the Luxembourg Official Gazette (Memorial C, Recueil des Sociétés et des Associations) under number 1709 on June 29, 2012 (the "Company");
 - II- The Company's articles of association have not been amended since;
- III- The share capital of the Company is fixed at seven million five hundred seventy-nine thousand three hundred thirty-six Euro (EUR 7,579,336.-) represented by two classes of ordinary shares and two classes of preference shares, as follows:
 - i. three hundred thousand (300,000) A ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;
- ii. one million nine hundred sixty-five thousand (1,965,000) A preference shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each:
- iii. seven hundred twenty-nine thousand three hundred thirty-six (729,336) B ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;
- iv. four million five hundred eighty-five thousand (4,585,000) B preference shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;
 - IV- The Sole Shareholder is the owner of all the shares of the Company;
- V- The Sole Shareholder approves the interim financial statements (i.e. balance sheet and profit and loss account) of the Company as at the date hereof, which are attached hereto (the "Financial Statements");
- VI- The Sole Shareholder acknowledges that the Company's activities have ceased and therefore decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation with immediate effect;
- VII- The Sole Shareholder resolves to renounce to the appointment of a liquidation auditor (commissaire à la liquidation) and to hear the liquidation auditor's report;
- VIII- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act;
 - IX- The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, requests the undersigned notary to enact its declaration that:
- i. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Financial Statements (including the assets the Company holds in GROUP CADUM SAS, France), are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- ii. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Financial Statements are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly tabulated and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company, including any tax liability of the Company;
- iii. the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.
 - X- The remaining net assets have been or will be transferred to the Sole Shareholder;
 - XI- That full discharge is granted to the Company's directors, i.e.:
 - i. Mr. Laurent SCHMITT, chairman of the board of directors;
 - ii. Mr. Yann JAFFRE, director; and
 - iii. Mr. Hervé NAVELLOU, director.
- XII- That full discharge is granted to the Company's statutory auditor, i.e. Van Cauter Snauwaert & Co S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 52.610;
 - XIII- That it shall be proceeded with the cancellation of all shares of the Company;
 - XIV- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed;
- XV- The Sole Shareholder grants power to any of the directors of the Company to do and perform all and everything necessary with respect to the dissolution and liquidation further to its closing, in particular but not limited to, the transfer of any remaining funds to the Sole Shareholder, the closing of any bank account of the Company, the filing of any outstanding tax returns of the Company and the payment of any tax liability of the Company;



- XVI- All books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at administrative headquarter of the Sole Shareholder, located at 41 rue Martre, 92110 Clichy (France);
 - XVII- The share register of the Company has then been cancelled;
- XVIII- The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any employee of the notary office of the undersigned notary, in order:
- i. to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
- ii. to prepare, amend and execute any document or notices with respect to the filing and publication referred to here above.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

L'OREAL SA, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 14, rue Royale, 75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 632 012 100 (l'«Actionnaire Unique»),

ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Clichy (France) en date du 18 septembre 2013,

ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I- La société CADUM INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.993, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 847 du 10 mai 2007, lesquels statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1709 du 29 juin 2012 (la «Société»);

- II- Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors;
- III- Le capital social de la Société s'élève à sept millions cinq cent soixante-dix-neuf mille trois cent trente-trois euros (EUR 7.579.336,-) représenté par deux catégories d'actions ordinaires et par deux catégories d'actions préférentielles, de la façon suivante:
 - i. trois cent mille (300.000,-) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- ii. un million neuf cent soixante-cinq mille (EUR 1.965.000,-) actions préférentielles de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- iii. sept cent vingt-neuf mille trois cent trente-six (729.336,-) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- iv. quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille (4.585.000,-) actions préférentielles de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
 - IV- L'Actionnaire Unique détient toutes les actions de la Société;
- V- L'Actionnaire Unique approuve la situation intérimaire (i.e. le bilan et le compte de profits et pertes) de la Société daté à la date qu'en tête des présentes, lequel y restera annexé (les "Comptes");
- VI- L'Actionnaire Unique reconnaît que les activités de la Société ont cessées et décide par conséquent de procéder à la dissolution de la Société puis de la mettre en liquidation avec effet immédiat;
- VII- L'Actionnaire Unique renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation et à entendre le rapport du commissaire à la liquidation;
- VIII- L'Actionnaire Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toutes déclarations ainsi que pour prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement de cet acte;
- IX- L'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur, requiert le notaire instrumentant d'acter sa déclaration selon laquelle:



i. tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans les Comptes (en ce inclus les actifs que la Société détient dans GROUP CADUM SAS, France), sont alloués, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique qui reconnaît et consent à cette allocation et, en particulier, l'Actionnaire Unique s'engage à s'assurer, en sa qualité de liquidateur, que toute formalité requise pour la mise en œuvre du transfert de toutes liquidités depuis le compte bancaire de la Société est dûment accomplie;

ii. tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, tel que décrit dans les Comptes sont repris, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique qui reconnaît et consent à cette allocation; toutes les dettes en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Actionnaire Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette inconnue et impayée de la Société dissoute, y compris toute dette fiscale de la Société;

iii. l'Actionnaire Unique prendra toute mesure nécessaire au transfert des fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, à la clôture dudit compte et accomplira toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs lui ayant été donnés à cet effet.

- X- L'actif net restant a été ou sera transmis à l'Actionnaire Unique;
- XI- Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société, à savoir:
- i. M. Laurent SCHMITT, président du conseil d'administration;
- ii. M. Yann JAFFRE, administrateur; et
- iii. M. Hervé NAVELLOU, administrateur.

XII- Décharge pleine et entière est donnée au commissaire aux comptes de la Société, à savoir Van Cauter-Snauwaert & Co, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.610;

- XIII- Qu'il y a lieu dès lors de procéder à l'annulation de toutes actions de la Société;
- XIV- L'Actionnaire Unique déclare la liquidation de la Société clôturée;
- XV- L'Actionnaire Unique donne pouvoir à l'un quelconque des anciens administrateurs de la Société pour accomplir tous les actes nécessaires en lien avec la dissolution et la liquidation après sa clôture y inclus de manière non limitative, le transfert de tous fonds restant à l'Actionnaire Unique, la clôture de tout compte bancaire de la Société, le dépôt de toute déclaration fiscale de la Société et pour procéder au paiement de toute dette fiscale de la Société;

XVI- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège administratif de l'Actionnaire Unique, situé au 41, rue Martre, 92110 Clichy (France);

XVII- Le registre des actions de la Société a été annulé;

XVIII- L'Actionnaire Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout employé de l'étude du notaire soussigné, afin de:

i. procéder aux formalités de dépôt et de publication requis par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

et

ii. établir, modifier ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013145989/180.

(130178374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

BILFINGER FRB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost. R.C.S. Luxembourg B 62.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2013145974/12.

(130178403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Beim Mady s.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145971/10.

(130178693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Betsah Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 156.129.

Extrait de la réunion du conseil d'administration du 12 juillet 2013 à 08h30

Le conseil d'Administration approuve à l'unanimité la décision de Monsieur Germain CLEENEWERCK, de démissionner en tant qu'Administrateur de la société BETSAH INVEST S.A., ceci avec effet immédiat.

Bertrange, le 12 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013145973/14.

(130178273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Cassius S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cassius SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013145980/11.

(130178231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013145978/10.

(130178843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Cedar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 154.972.

Les comptes annuels au 31/12/2012 de la société Cedar Holdings S.àr.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145981/10.

(130178759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Rovabo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1482 Luxembourg, 15, rue Charlotte Engels. R.C.S. Luxembourg B 145.360.

EXTRAIT

Suivant décision collective prise en assemblée générale en date du 15 octobre 2013, les associés ont nommé en qualité de gérant technique de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet au 1 er octobre 2013:

- Monsieur Antonino NIGLIO, installateur chauffage-sanitaire et frigoriste, demeurant à L-1620 Luxembourg, 23, rue Jean-Baptiste Gelle.

Les associés ont par ailleurs confirmé dans leurs fonctions de gérants administratifs, Monsieur Nino BORRACCI, demeurant à L-4918 Bascharage, et Monsieur Paolo BORRACCI, demeurant à L-2168 Luxembourg.

Il est rappelé que les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale de pouvoirs, la Société continuera d'être engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique, titulaire de l'autorisation d'établissement, et d'un gérant administratif.

Pour extrait conforme

ROVABO

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013145701/23.

(130177820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Rowan Finanzeieren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.893.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of October.

Before Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- Rowan Finance LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Ste 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").
 - Art. 2. The Company's name is "Rowan Finanzeieren S.à r.l.".
 - Art. 3. The Company's purpose is:
- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;



- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
 - (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
 - (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (7) To purchase, sell, transport freight, charter and manage sea-going vessels, and perform all financial and commercial operations and activities relating directly or indirectly thereto. In addition, the Company may own, lease, operate, and/ or provide equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment as well as sea-going vessels; enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services and sea-going vessels; and
- (8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles,



provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy. A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.



The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.



Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")^ public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- **Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

Rowan Finance LLC here represented as mentioned above, subscribes to 25,000 (twenty-five thousand) shares. The shares having been fully paid up in cash.

Description of the contribution

The contribution made by Rowan Finance LLC against the issuance of shares in the Company is composed of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) in cash, so that the amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.



Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as category A managers:
- Gregory Michael Hatfield, born in Michigan, USA, on 29 April 1969, residing professionally at 2800 Post Oak Boulevard, USA 77056 Houston, Texas.
- Michael Doyle Boykin, born in Texas, USA, on 16 November 1966, residing professionally at 2800 Post Oak Boulevard, USA 77056 Houston, Texas.
 - 2) Are appointed as category B managers:
- Fabrice Stéphane Rota, born in Mont-Saint-Martin, France, on 19 February 1975, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, born in Geleen, Pays-Bas, on 28 February 1971, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- Rowan Finance LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social sis à 2711 Centerville Road, Ste 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso Da Chao Conde, résidant à Esch¬sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

- **Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).
 - Art. 2. La dénomination de la société est "Rowan Finanzeieren S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;



- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
 - 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- 7) D'acheter, de vendre, d'affréter et de gérer des navires de mer, et d'effectuer toutes les opérations financières et commerciales et les activités liées directement ou indirectement s'y rapportant. En outre, la société peut détenir, louer, exploiter et/ou fournir de l'équipement utilisé dans les services de forage dans les opérations de forage pétrolier et gazier; acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout matériel connexe ainsi que des navires de mer; conclure, aider ou participer à des opérations financières, commerciales et autres se rapportant aux contrats de services de forage et de navires de mer; et
- 7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.
 - **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.



Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant (s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé (s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.



Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- **Art. 17.** L'exercice social commence 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses



engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.
- **Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.



Souscription - Paiement

Rowan Finance LLC, ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payés par apport en numéraire.

Description de l'apport

L'apport fait par Rowan Finance LLC en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains), de sorte que le montant de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) est à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de catégorie A:
- Gregory Michael Hatfield, né au Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 29 avril 1969, résidant professionnellement à 2800 Post Oak Blvd., Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique.
- Michael D. Boykin, né au Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 16 novembre 1966, résidant professionnellement à 2800 Post Oak Blvd., Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique.
 - 2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:
- Fabrice Stéphane Rota, né à Mont-Saint-Martin, France, le 19 février 1975, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né à Geleen, Pays-Bas, le 28 février 1971, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte. Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13371. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2013145691/560.

(130177547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Rosy Blue Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 72.280.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14 Octobre 2013. Marcus J. DIJKERMAN Gérant

Référence de publication: 2013145689/13.

(130178204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Romania Land Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 128.562.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145688/10.

(130177847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

PCCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013145664/11.

(130178100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Profutur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 88.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145676/10.

(130177838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

ProLogis Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.417.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société

Il a été décidé que:

A modifier: Le mandat de KPMG Luxembourg Sarl (R.C.S. Luxembourg: B 149133, Adresse: 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2014 approuvant les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2013.

Le 15 octobre 2013.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2013145677/16.

(130177578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.



R&H Fund Services (Luxembourg) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.293.

Il est porté à la connaissance de tiers que la société Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire au comptes de la société en date du 19 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013145680/13.

(130177662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Savam Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 63.946.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 24 Septembre 2013 à 10 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- 1- L'Assemblée décide de réélire comme Réviseur d'entreprise:
- Grant Thornton Lux Audit S.A., société avec siège social au 83, Pafebruch -L- 8308 Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B43298. Le mandat du réviseur expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013145726/15.

(130177664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

SA Paul Zanzen (Succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9980 Wilwerdange, Maison 26.

R.C.S. Luxembourg B 109.787.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social en date du 05 août 2013

1. Nomination d'un administrateur-délégué

L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur-délégué et représentant permanent pour une durée illimitée:

Monsieur Jordan ZANZEN, domicilié rue des Courtis 2 - 4950 WAIMES

2. Démission du représentant permanent

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de son poste de représentant permanent de:

Monsieur Paul THUNUS, domicilié Les Avrules 4 - 4960 Malmedy

3. Changement de fonction de Monsieur Paul ZANZEN

Monsieur Paul ZANZEN démissionne de son poste de représentant permanent et exercera les fonctions d'administrateur en lieu et place d'administrateur-délégué

Luxembourg, le 05/08/2013.

Référence de publication: 2013145720/19.

(130177599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Sauzon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.229.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2013 que les mandats des organes de la société ont été reconduits pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:



Administrateurs:

- Victor Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- Catherine Dessoy, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- Serge Marx, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27 Haaptstrooss Commissaires aux comptes:
- Nicole Reding, employée privée, demeurant à L-7391 Blaschette, 8 rue de l'Ecole

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013145725/20.

(130177915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Fortan European Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.10.2013.

Pour: FORTAN EUROPEAN INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013145432/15.

(130178156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Fresh and Delicious s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 174.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2013145434/11.

(130177809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Facette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.600,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 42.272.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales de la Société en date du 1 ^{er} Octobre 2013 que 1,984 parts sociales détenues par Fibaco S.A. ont été cédées à Anthos International Service Office AG, ayant son siège social au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse.

Référence de publication: 2013145435/12.

(130177814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.



Fauveluxe S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013145437/10.

(130177644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

First Euro Industrial Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.267.800,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 104.016.

EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 4 septembre 2013 ayant pour date d'effet le 15 octobre 2013, First Euro Industrial Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95555 a transféré 162.005 parts sociales à Second Euro Industrial Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96048.

Les 170.712 parts sociales de la Société sont dès lors détenues de la manière suivante:

- Second Euro Industrial Properties S.à r.l.: 162.005 parts sociales
- P3 Real Estate Holding GmbH & Co.KG: 8.707 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145427/21.

(130177521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Harvest Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.420.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 15 October 2013:

The meeting decided to reappoint the following members of the Board of Directors and the Réviseur d'Entreprises Agréé for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- Mr Romain Moebus, Member of the Management Board of VP Bank (Luxembourg) S.A., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- Mr Enrico Mela, Managing Director of VPB Finance SA., with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

The Réviseur d'Entreprises Agréé is:

- Deloitte Audit S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg
- The meeting also decided to appoint the following members of the Board of Directors for a period of one year:
- Mr François Haquenne, Managing Director, Bellatrix Asset Management S.A., with professional address at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg
- Mr Claude Chambre, Portfolio Manager, Bellatrix Asset Management S.A., with professional address at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg

The mandates of the Directors and of the Réviseur d'Entreprises Agréé shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.



Certified true extract Romain Moebus / Enrico Mela Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 15 octobre 2013 au siège social de la Société à Luxembourg.

L'assemblée a décidé de réélire les administrateurs suivants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M Yves de Vos, directeur général de VP Bank (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- M Romain Moebus, membre du comité de direction de VP Bank (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg
- M Enrico Mela, directeur général de VPB Finance S.A., avec adresse professionnelle à 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg

L'assemblée a également décidé de nommer les administrateurs suivants pour une période d'un an:

- M François Haquenne, directeur général de Bellatrix Asset Management S.A., avec adresse professionnelle à 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg
- M Claude Chambre, gestionnaire de portefeuille, Bellatrix Asset Management S.A., avec adresse professionnelle à 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- Deloitte Audit S.à r.l.., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme Romain Moebus / Enrico Mela Administrateurs

Référence de publication: 2013145480/54.

(130178046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Galapa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013145464/10.

(130178003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Glas Hell, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 21, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 27.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145465/10.

(130177621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.



GLL BVK France Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.422.000,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 108.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145466/10.

(130178080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Galapa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013145463/10.

(130178002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Georgia Investments Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.361.

A titre informatif, veuillez noter que les gérants de la Société, Messieurs Franck Ruimy et Charles-Edouard Castella, résident désormais professionnellement au 49, Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume Uni.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the managers of the Company, Messrs. Franck Ruimy and Charles-Edouard Castella, now reside professionally at 49, Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145456/14.

(130177518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

G.A. - Fund -L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 69.871.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2013

En date du 26 septembre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de nommer
- * Monsieur Jacques Crabbé, 53 Boulevard Emile Jacquemain, B-1000 Bruxelles, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

en qualité d'Administrateur de la Société pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:
- * Madame Cécile Delooz,
- * Monsieur William Van Impe,
- * Monsieur Luc Van Den Meersschaut,
- * Monsieur Pierre Devondel,
- * Monsieur Jean Marie Defossé,
- * Monsieur Wim Vermeir,

pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2014.



- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de KPMG Luxembourg S.à r.l. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale en 2014.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

POUR G.A.-FUND-L

BNP Paribas Securities Services Luxembourg Branch

Référence de publication: 2013145453/28.

(130177499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Immobiliér Nord Est S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 180.894.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Giovanni VEZZANI, administrateur de sociétés, né à Ferrara (I), le 08 avril 1957, demeurant à Via Pomposa 350, I-44124 Ferrara (FE), Italie.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Immobilier Nord Est S.à r.l., (ci-après la Société").
- **Art. 3.** La Société a objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

- Art. 4. La durée de la Société est illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à huit cent soixante-quinze mille neuf cent et cinq euros (875.905,- EUR), représenté par huit cent soixante-quinze mille neuf cent et cinq (875.905) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.



Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Giovanni VEZZANI, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant apports en nature comme suit:

- 5.335 (cinq mille trois cent trente-cinq) parts sociales, représentant 50% du capital social de la société à responsabilité limitée G.R.R. S.R.L. existant et gouvernée par les lois d'Italie, ayant son siège social à I-44121 Ferrare, Corso Porta Po 130 cap 44121, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Ferrara sous le numéro 164.591, évaluée à 5.335,- EUR (cinq mille trois cent trente-cinq euros)
- 10.149 (dix mille cent quarante-neuf) parts sociales, représentant 99,50% du capital social de la société à responsabilité limitée IMMOBILIARE NORD-EST-S.R.L. existant et gouvernée par les lois d'Italie, ayant son siège social à I-.... Rovigo



Via Porta Mare 12, cap 45100, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Rovigo sous le numéro 87.228, évaluée à 10.149,- EUR (dix mille cent quarante-neuf euros)

- 7.746,85 (sept mille sept cent quarante-six virgule quatre-vingt-cinq) parts commanditaires, représentant 100% du capital social de la société en commandite simple VEZZANI G. S.A.S. existant et gouvernée par les lois d'Italie, ayant son siège social à 44121 Ferrare, Corso Porta Po 130 cap 44121, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Ferrara sous le numéro 162.571, évaluée à 7.746,85- EUR (sept mille sept cent quarante-six virgule quatre-vingt-cinq euros)
- la totalité de la propriété du bien immeuble sis à Ferrara (FE), 1-44124 loc. Codrea, Via Pomposa 350, Italie, enregistré auprès le registre cadastrale de la ville de Ferrara (FE), Italie, sous les numéros «foglio 176, particelle 219, sub 1», «foglio 176, particelle 219, sub 2», «foglio 176, particelle 219, sub 3», «foglio 176, particelle 219, sub 4» (ci-après l'"Apport D"). Cet Apport est évalué par le souscripteur à huit cent cinquante-deux mille six cent soixante-quinze Euros (852.675,-EUR).
- Les gérances des sociétés apportés ont confirmé au notaire instrumentant, que le souscripteur est bien le propriétaire des parts sociales, qu'elles sont librement cessibles, et qu'elles ne sont pas gagées.
- La somme totale de huit cent soixante-quinze mille neuf cent et cinq euros et quatre-vingt-cinq cents (875.905,85 EUR) sont attribués comme suit:
 - huit cent soixante-quinze mille neuf cent et cinq euros (875.905,-EUR) au compte capital social et le solde de
 - quatre-vingt-cinq cents (0,85 EUR) au compte associé du fondateur.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 2.100,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
- 2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Giovanni VEZZANI, administrateur de sociétés, né à Ferrara (I), le 08 avril 1957, demeurant à Via Pomposa 350, I-44124 Ferrara (FE), Italie, et

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giovanni VEZZANI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2013. Relation GRE/2013/3923. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013145496/134.

(130177571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Hesperus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 157.758.

L'an deux mille treize, le 17 octobre 2013,

Monsieur Nicholas MARTIN déclare avoir démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec date effective le 26 juillet 2013.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Carl JANI;
- Monsieur Sanjeev SOOD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 17 octobre 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.



B.P. 126 50, Esplanade L-9227 DIEKIRCH Signature

Référence de publication: 2013145477/21.

(130177972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

GP Canada Operations Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.006,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 151.414.

In the year two thousand and thirteen on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GP Canada Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of sixteen million seven hundred twenty-three thousand United States Dollars (USD 16.723.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132583,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on September 30, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "GP Canada Operations Holding S.à r.l." (the Company), having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151414, established by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated February 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 655, dated March 27, 2010, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, dated June 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1986, dated August 9, 2012.
- II. The Company's share capital is set at twenty-five thousand six Canadian Dollars (CAD 25.006,00) represented by twenty-five thousand six (25.006) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each.
 - III. The sole shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.
- IV. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Timothy J. Berryman, born January 7, 1972 in Christchurch, New Zealand, with professional address at 133 Peachtree Street NE, Atlanta, Georgia, 30303, United States of America, as liquidator of the Company.
- V. The sole shareholder resolves that the liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law dated August 10, 1915, as amended. It may carry out all acts provided by article 145 without previous general meeting or sole shareholder's authorization except if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

VI. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present resolutions unless the liquidation reveals faults in the execution of their duties.

VII. The sole shareholder resolves to appoint Ms. Janie Adams, financial reporting manager, born on January 1, 1960 in Royal Oak, United States of America, with professional address at 133 Peachtree Street N.E., Atlanta, GA 30303, United States of America, as liquidation auditor of the Company.



VIII. The sole shareholder resolves to acknowledge that, in accordance with article 35 of the law dated December 19, 2002 on the trade and companies register, bookkeeping and the annual accounts of companies, as amended, and article 151 of the Luxembourg companies law dated August 10, 1915, as amended, there is no legal requirement, in this case, that the liquidation auditor be an independent auditor (réviseur d'entreprises).

IX. The sole shareholder resolves to fix on September 30, 2013, the date on which it will take the resolutions deciding on the termination of the liquidation, conditional upon the receipt and review of the reports to be issued by the liquidator and the liquidation auditor.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GP Canada Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de seize millions sept cent vingt-trois mille Dollars Américains (USD 16.723.000,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132583,

ici représentée par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 30 septembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «GP Canada Operations Holding S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151414, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 655, en date du 27 mars 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 27 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1986, en date du 9 août 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille six Dollars Canadiens (CAD 25.006,00) représenté par vingt-cinq mille six (25.006) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à la mise en liquidation de la Société.

IV. L'associé unique décide de nommer M. Timothy J. Berryman, né le 7 janvier 1972 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street NE, Atlanta, Georgia, 30303, Etats-Unis d'Amérique, comme liquidateur de la Société.

V. L'associé unique décide que le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale ou de l'associé unique sauf si requis par la loi.

Tout pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, afin de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Il peut, en particulier, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, le cas échéant donner mainlevée avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et



de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

VI. L'associé unique décide de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de ces résolutions, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombaient.

VII. L'associé unique décide de nommer Mme Janie Adams, directeur financier, née le 1 ^{er} janvier 1960 à Royal Oak, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street N.E., Atlanta, GA 30303, Etats-Unis d'Amérique, en tant que commissaire à la liquidation de la Société.

VIII. L'associé unique reconnaît que, conformément à l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des sociétés, telle que modifiée, et l'article 151 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, il n'y a aucune obligation légale, dans le cas présent, pour que le commissaire à la liquidation soit un réviseur d'entreprises.

IX. L'associé unique décide de fixer au 30 septembre 2013 la date à laquelle il prendra des résolutions décidant de la clôture de la liquidation, subordonnées à la réception et l'examen des rapports devant être émis par le liquidateur et le commissaire à la liquidation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents Euro (EUR 1.300,00).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de la Guéronnière, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12911.

Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013145470/141.

(130177545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

GSVR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.899.

L'adresse professionnelle des administrateurs Messieurs Stéphane LISKA et Joël MURCIA, est dorénavant la suivante:

7, rue du Fort Rheinsheim, L - 2419 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145473/11.

(130177641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

H.B.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 29.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145474/10.

(130178202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.



FGP VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145440/10.

(130178140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Onud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.739.

Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue extraordinairement en date du 29 août 2013 pour statuer sur les exercices clos au 31 décembre 2011

Les mandats des administrateurs actuels et du commissaire aux comptes arrivant à terme en 2013, L'Assemblée Générale leur a proposé de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans, ce qu'ils acceptent.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018.

L'Assemblée prend note de la nouvelle adresse des administrateurs et administrateur délégué: 370 boulevard Charles de Gaulle L-4083 Esch sur Alzette

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Yves Latessa, 370, Boulevard Charles De Gaulle L-4083 ESCH SUR ALZETTE
- Madame Christiane Latessa 370, Boulevard Charles De Gaulle L-4083 ESCH SUR ALZETTE
- Monsieur Morgan Latessa, 370, Boulevard Charles De Gaulle L-4083 ESCH SUR ALZETTE
 - Administrateur délégué
- * Madame Christiane Latessa 370, Boulevard Charles De Gaulle L-4083 ESCH SUR ALZETTE
 - Commissaire aux comptes
- * READ Sàrl 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Référence de publication: 2013145640/23.

(130177826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

PCCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.140.

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PCCS S.A.», ayant son siège social à L-6960 Senningen, 101A, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107.140, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 6 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 2086 du 5 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires, présents ou représentés, à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.



Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-6960 Senningen, 101A, route de Trèves vers L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.
 - 2.- Modification afférente de l'article 2, premier alinéa, des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de vers L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 1 er. (Premier alinéa). Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 octobre 2013. Relation GRE/2013/4003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013145663/54.

(130178067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

ProLogis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.940.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société

Il a été décidé que:

A modifier: Le mandat de KPMG Luxembourg Sarl (R.C.S. Luxembourg: B 149133, Adresse: 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2014 approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Le 15 octobre 2013.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2013145654/16.

(130177577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.



Platane Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.240.

Extrait de la décision prise par les administrateurs restants avec effet au 6 septembre 2013

M. Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique), le 3 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de catégorie B de la société en remplacement de M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de catégorie B démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur de catégorie B qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Platane Administration S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013145651/17.

(130177735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

MPT RHM Holdco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.198.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur administrative, le texte existant de la rubrique référence «L130174944» déposé le 14 octobre 2013, il y a lieu de lire dans l'adresse des nouveaux gérants Leanne Noel McWilliams et James Kevin Hanna:

- demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 500, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique

Au lieu de:

- demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013145621/21.

(130177714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Orangenburger SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.972.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 septembre 2013

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Christian FRANCOIS, né le 01/04/1975 à Rocourt (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; Monsieur Olivier OUDIN, né le 19/10/1967 à Troyes (F), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Harald CHARBON, né le 11/07/1969 à Verviers (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- Le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.



POUR ORANGENBURGER SPF S.A.

Signature

Référence de publication: 2013145642/18.

(130177618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

O'Rest'O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans. R.C.S. Luxembourg B 166.224.

Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 1 er octobre 2013, à *** heures.

Monsieur BENAHSENE Christian, né le 06 janvier 1966 à Thionville (France), demeurant 18, avenue Comte de Bertier - F-57 100 Thionville (France),

a cédé 15 (quinze) parts sociales de la Société à CHIMERE, Société anonyme de droit luxembourgeois, sise 8, Boulevard de la Foire - L - 1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 157385.

Foetz, le 1 er octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013145633/19.

(130177551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Omnes Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.220.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 juin 2013

En date du 18 juin 2013, l'Actionnaire Unique a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur François Lecointe, en qualité de gérant, avec effet au 4 décembre 2012,
- d'accepter la nomination de Monsieur Pascal Hernalsteen, 5, allée Scheffer, 2520 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} juin 2013 en qualité de représentant de CACEIS Bank Luxembourg, gérant, en remplacement de Monsieur Frédéric Bock pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Omnes Capital Luxembourg

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013145638/17.

(130177822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Yeled Invest S.A., Société Anonyme, (anc. Golami S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 177.989.

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GOLAMI S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, immatriculée au R.C.S.de Luxembourg à la section B numéro 177989, constituée suivant acte reçu le 11 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1881 du 3 août 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Ettelbruck.



La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale en YELEDINVEST S.A.
- 2.- Modification subséquente de l'article 1.2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en YELED INVEST S.A..

L'assemblée décide de modifier l'article 1.2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

1.2 La Société adopte la dénomination "YELED INVEST S.A.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R.UHL, F.MANGEN, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44676. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013142051/40.

(130173573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Meigerhorn Nation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.625,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.130.

A titre informatif, veuillez noter que le gérant de la Société, Monsieur Franck Ruimy, réside désormais professionnellement au 49, Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume Uni.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the manager of the Company, Mr Franck Ruimy, now resides professionally at 49, Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013144324/14.

(130175781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Digi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 15, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 146.376.

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de DIGI S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-7392 Blaschette, 9, rue du Gruenewald, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.376, constituée par un acte notarié en date du 4 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1214 en date du 24 juin 2009 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (L) (le Président),



Le Président désigne comme secrétaire Madame Audrey LENERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (L) (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mathieu LEBRUN, informaticien, demeurant au 18, rue Marie Thérèse à L-3275 Bettembourg (L) (le Scrutateur et collectivement, avec le Président et le Secrétaire, étant désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que le nom des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont présentés dans une liste de présence. Cette liste de présence, signée par le représentant des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte.
- II. Qu'il ressort de ladite liste de présence que 100 % des actions représentant le capital social de la Société en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, si bien que l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'Assemblée décrit ci-dessous, celui-ci ayant été communiqué par avance aux actionnaires présents ou représentés qui déclare expressément le reconnaître.
 - III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- (a) Transfert du siège social de la société «DIGI S.A.» de la commune de Blaschette à la commune de L-3280 Bettembourg, 15 rue Sigefroi;
- (b) Changement subséquent de l'article 2.1 des statuts de la Société suite au changement de siège social de la société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (b) ci-dessus;
 - (c) divers:
 - IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-7392 Blaschette, 9, rue du Gruenewald à L-3280 Bettembourg, 15, rue Sigefroi. En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Al.1. Le siège social est établi dans la Commune de Bettembourg».

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes et les membres du Bureau, tous étant connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. MOERENHOUT, A. LENERT, M. LEBRUN, F. GABORIT, J.-B. BERTRAND, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44671. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144738/54.

(130176876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck